

3003 Berne, le 24 février 1978

Note de dossier.

Politique en faveur
des droits de l'homme.
Compte-rendu des déci-
sions prises au cours
de la séance de travail
du 23 février 1978.

an	64	GR	HB					
Datum	272		73					
Visa	J	CW	/					CW
EPD	28.0278							-3
Ref.	0.713-22							

M. Monnier, qui préside la séance, rappelle la demande du Chef du Département de lui faire rapport sur la possibilité, pour notre pays, d'intensifier son action en faveur de la défense des droits de l'homme sur le plan international; il propose que le groupe de travail passe en revue les différents éléments de la note du 1er février 1978 pour, d'une part, établir l'état de la situation des activités du Département et, d'autre part, examiner comment ces activités pourraient être développées.

Cette procédure ayant été acceptée, le groupe de travail passe à l'examen de la note du 1er février.

2.1. Activités dans le secteur européen

a) Conseil de l'Europe

Le groupe de travail décide d'établir un rapport sur les activités du Conseil de l'Europe en mettant l'accent sur les développements récents: extension des droits prévus par la Convention des droits de l'homme; la charte sociale et la révision du mécanisme de contrôle de l'appli-

cation de cet instrument; le développement de la politique générale du Conseil de l'Europe conformément à la recommandation 829 de l'Assemblée consultative; examen par le Conseil des travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Un rapport sera préparé par le Service du Conseil de l'Europe en collaboration avec la section des organisations internationales et la section du droit international public.

b) CSCE

Un rapport sera établi, par la Division politique I et le Secrétariat politique, sur la mise en pratique des résolutions adoptées à Helsinki (voir notamment la réponse orale à l'interpellation Oehler du 7 mars 1977, 77. 301) et les développements récents intervenus à la Conférence de Belgrade; il portera, notamment, sur la question des réunions de famille.

c) Activités sur le plan multilatéral

Cette question est liée à l'élaboration d'une Convention sur la protection des détenus politiques à la suite du dépôt de la motion "Werner Schmid" et à l'activité nouvelle du Département à la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme; des entretiens devant avoir lieu à Genève le 3 mars entre des experts suédois et autrichiens et des représentants du Département, un rapport sera établi après cette réunion, soit par la section du droit international public soit par la section des organisations internationales.

2.2. Actions des Ambassades

a) Pratique du droit d'asile

Le groupe de travail examine cette question en se fondant sur les instructions O87 en matière d'asile diplomatique, telles qu'amendées le 1er février 1977 et sur la réponse donnée à la question ordinaire "Ziegler" du 23 mars 1977, 77.649. La question qui se pose est celle de savoir si la pratique peut être modifiée. Un rapport sera établi sur ce point par la Division politique II.

b) Octroi de la protection diplomatique et consulaire

A ce propos, on rappelle que la pratique varie selon que le destinataire de l'intervention humanitaire est double national ou étranger; on souligne que la situation est différente en Europe, dans la mesure où les autorités suisses peuvent appuyer leurs démarches sur des textes, notamment l'Acte final d'Helsinki.

Un rapport - dans lequel seront mentionnés des exemples - sera établi sur ce point par les divisions politiques I et II.

2.3. Contacts avec les organisations non gouvernementales

Le groupe de travail constate que jusqu'à présent la politique du Département dans ce domaine a été timide et que des relations avec les organisations non gouvernementales ont été établies pour traiter de cas particuliers plutôt que sur une base régulière; à première vue, le groupe serait favorable au renforcement de ces relations sur une base pragmatique et personnelle.

Un rapport sera établi sur cette question par la section des organisations internationales.

2.4. Critères utilisés pour l'autorisation d'exporter des armes et pour l'octroi de la garantie des risques à l'exportation.

a) Exportation des armes

La Division politique II préparera un exposé sur la pratique suivie dans ce domaine en application de l'article 11, de la loi sur le matériel de guerre; dans la mesure du possible, elle indiquera des cas dans lesquels une décision a été prise sur la base du critère de "dignité humaine".

b) Garantie des risques à l'exportation

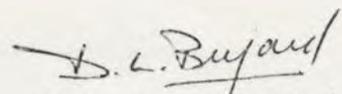
Le groupe de travail propose d'ajouter l'examen des risques à l'investissement. Il est décidé que les conclusions du groupe de travail sur l'exportation des capitaux figureront dans le rapport. En outre la Division politique II fournira une contribution sur ce point.

2.5. Création d'une section des droits de l'homme

Le groupe de travail considère comme prématurée la création d'une section des droits de l'homme; il se prononce en faveur de la création d'un groupe de travail et de coordination où seraient représentés les services intéressés; le secrétariat serait assumé par la section du droit international public; il serait chargé, notamment, de rassembler une documentation complète; la présidence serait assumée par l'un ou l'autre service selon la nature de la question à l'examen. Les décisions de caractère opérationnel resteront de la compétence des directions intéressées.

Autres problèmes

- I Le groupe de travail convient d'étudier le développement des activités par l'adhésion de la Suisse aux Conventions conclues dans le cadre des Nations Unies (Pactes de 1966 - Convention sur l'élimination de toute discrimination raciale. Convention sur l'Apartheid). La Direction du droit international public examinera cette question.
- II Le groupe de travail estime qu'il faut étudier le développement de l'activité dans le domaine du respect des droits de l'homme en période de conflit armé. La Direction du droit international public étudiera ce problème.
- III Le groupe de travail conclut à la nécessité d'examiner la pratique suisse sur le plan intérieur, notamment en relation avec l'établissement de la future loi sur les étrangers. Cette question est attribuée à la Direction du droit international public.
- IV Le groupe de travail approuve la proposition du Secrétariat politique d'annexer au rapport une étude analytique de la politique du Président Carter en matière de protection des droits de l'homme.


(D. L. Bujard)

Copie:

- Division politique I
- Division politique II
- Division politique III
- Secrétariat politique
- Service économique et financier
- MX
- KT
- NF, p.s.i.
- GRE , p.s.i.
- BD